APPEL À CANDIDATURES

VI ÈME EDITION PRIX FRANCISCA DE PEDRAZA

CONTRE LA VIOLENCE DE GENRE

VI ÈME DU PRIX FRANCISCA DE PEDRAZA CONTRE LA VIOLENCE DE GENRE.

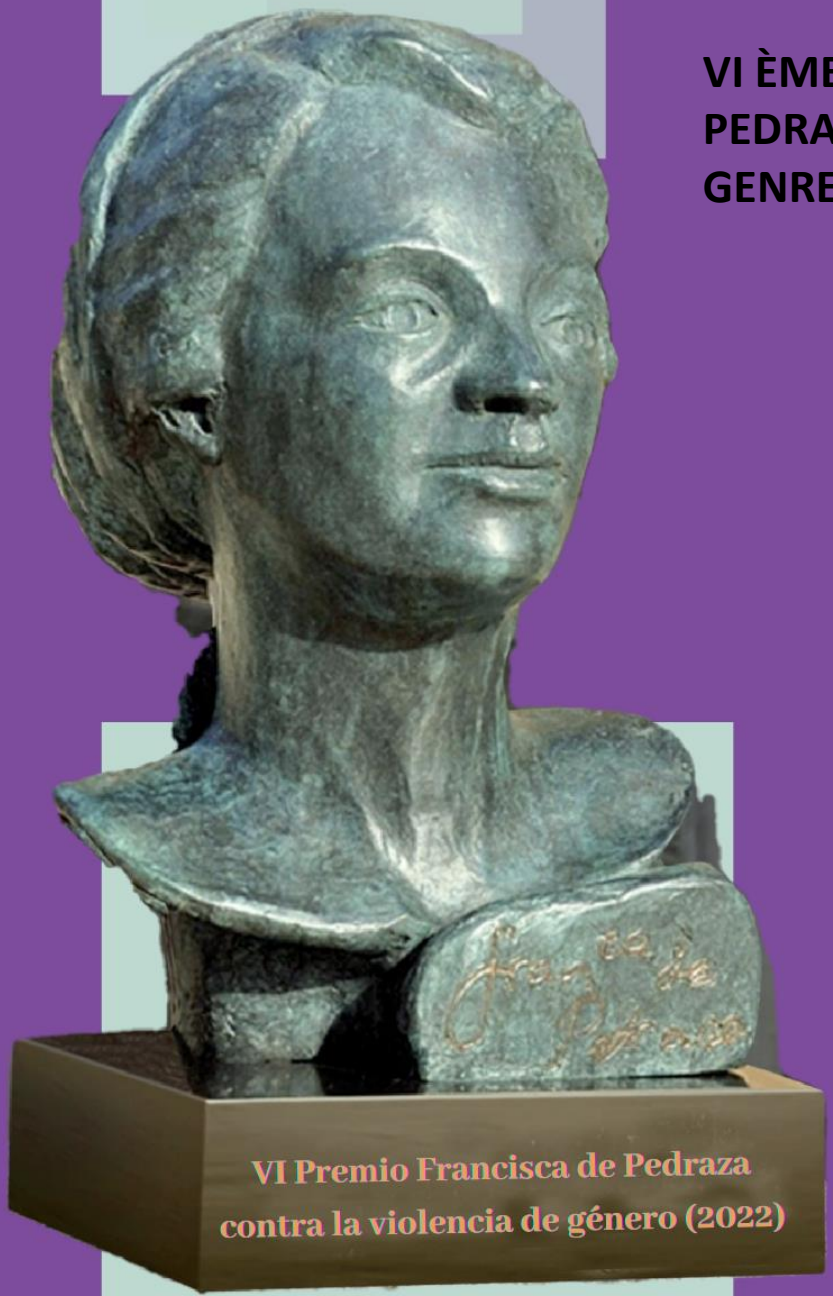

VI ÈME DU PRIX FRANCISCA DE PEDRAZA CONTRE LA VIOLENCE DE GENRE.

Le prix Francisca de Pedraza contre la violence de genre s'inspire de la figure de Francisca de Pedraza, une femme qui, en 1624, a obtenu la première sentence de divorce pour violence de genre de l'histoire.

La réalisation de l'égalité, le respect de la dignité humaine et la liberté individuelle doivent être des objectifs prioritaires à tous les niveaux de notre société. Afin de contribuer à la promotion de ces valeurs, l'Asociación Mujeres Progresistas de Alcalá Francisca de Pedraza a créé ce prix pour distinguer et reconnaître la trajectoire des personnes, groupes, entités et institutions qui se sont distingués par leur engagement et leur dévouement dans la lutte contre la violence de genre.

L'autonomie économique que procure un emploi décent est l'un des moyens de surmonter la violence sexiste et de s'en libérer. C'est pourquoi des prix seront décernés aux actions directes que les entreprises et les organisations du troisième secteur mènent pour améliorer l'emploi et la prise en charge des femmes victimes de violence sur le lieu de travail dans la catégorie des entreprises.

ORGANISATION DU PRIX

INSTITUTIONS ASSOCIÉES AU PRIX

L'Association des femmes progressistes Francisca de Pedraza d'Alcalá est l'organisatrice du prix Francisca de Pedraza contre la violence sexiste. Il s'agit d'une ONG sans but lucratif inscrite sous le numéro 35995 au registre des associations de la Communauté de Madrid.

Ses objectifs sont d'œuvrer pour l'égalité et d'éradiquer toute discrimination sexiste, notamment la violence de genre dans toutes ses manifestations. Promouvoir la participation des femmes à la vie sociale, politique, culturelle et économique. Rendre visible la généalogie des femmes dans la culture. Faire connaître et diffuser la figure de Francisca de Pedraza en tant que référence nationale et internationale contre la violence de genre, ainsi que maintenir et promouvoir le prix Francisca de Pedraza contre la violence de genre.

Universidad de Alcalá

ALCALÁ DE HENARES AYUNTAMIENTO

UNIVERSIDAD MANUELA BELTRÁN FORMACIÓN PARA LA LIBERTAD Y EL DESARROLLO COLOMBIA UMB

ICAAH Ilustre Colegio de Abogados de Alcala de Henares

1. RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES

* PRIX FRANCISCA DE PEDRAZA CONTRE LA VIOLENCE DE GENRE

Ce prix est destiné aux personnes, groupes, entités ou institutions qui se distinguent ou se sont distingués par leur engagement et leur dévouement en faveur de la prévention et de l'éradication de tout type de violence à l'égard des femmes.

* PRIX FRANCISCA DE PEDRAZA CONTRE LA VIOLENCE DE GENRE. CATÉGORIE D'ENTREPRISE

Dans cette catégorie, des prix seront décernés pour des actions directes menées par des entreprises ou des entités du tiers secteur pour améliorer l'emploi et la prise en charge des femmes victimes de la violence de genre sur le lieu de travail.

Les catégories suivantes seront récompensées :

1. VIe Prix Francisca de Pedraza contre la violence de genre : sculpture en bronze.

2. IIIe Prix Francisca de Pedraza contre la violence de genre. Catégorie d'entreprise : sculpture en bronze.

Les membres du jury et les anciens lauréats ne sont pas éligibles pour les prix.

2. DATE LIMITE DE L'APPEL À CANDIDATURES

PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

La date limite de dépôt des candidatures est fixée du 15 septembre 2022 au 20 octobre 2022 à 24 heures, inclus.

Dans le cas où une correction ultérieure des candidatures est nécessaire en raison d'une présentation inadéquate, une période supplémentaire de 2 jours civils sera disponible pour exercer ce droit.

Les nominations sont soumises au moyen d'une proposition et doivent être envoyées à l'Asociación Mujeres Progresistas de Alcalá Francisca de Pedraza à l'adresse électronique suivante : secretaria@franciscadepedraza.org.

Les candidatures peuvent être présentées par des particuliers, des institutions, des organisations, des entreprises, les médias ou des fondations publiques ou privées, à titre personnel ou pour le compte d'un tiers. La proposition doit indiquer

1. les coordonnées de la personne ou de l'entité qui soumet la candidature, en précisant la catégorie dans laquelle elle est présentée.

2. le nom et le prénom de la personne ou de l'organisme dont la candidature est proposée, avec une justification de la proposition en fonction des critères sur lesquels repose le prix, ainsi que d'autres données ou contributions d'intérêt qui peuvent être considérées comme appropriées.

3. DOCUMENTATION

Les documents suivants doivent être soumis afin de concourir pour les prix :

•Lettre de présentation de la personne ou de l'entité proposant le prix, qui doit inclure les données de référence pour les communications ultérieures.

• Proposition de nomination précisant le type de prix pour lequel le candidat postule, général ou d'entreprise, ainsi que le nom ou la raison sociale, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse électronique.

•Principaux mérites de la candidature par rapport à la catégorie pour laquelle elle est proposée.

o Curriculum vitae ou rapport descriptif.
o La participation, la promotion, les initiatives, l'implication ou les contributions innovantes, conceptuelles ou procédurales visant à éradiquer la violence fondée sur le genre ou toute autre forme de violence à l'égard des femmes, que ce soit au niveau national et/ou international.
o Publications ou recherches liées à l'objet de la bourse.

3. DOCUMENTATION

• Des informations sous forme audiovisuelle peuvent être incluses.

• Dans la catégorie entreprise, la promotion et/ou le développement d'actions par des entreprises et des entités du troisième secteur qui favorisent l'emploi, la prise en charge et l'autonomisation des femmes victimes de violence seront valorisés.

• Le jury et le secrétariat du prix peuvent demander aux candidats ou aux proposants toutes les clarifications, informations ou documents complémentaires qu'ils jugent nécessaires pour une meilleure évaluation par le jury.

• Les candidatures qui ne respectent pas les conditions du présent appel à candidatures ne seront pas acceptées.

•Tout doute ou toute question doit être envoyé par e-mail à : secretaria@franciscadepedraza.org.

4. LA CONFIDENTIALITÉ

L'Asociación Mujeres Progresistas de Alcalá Francisca de Pedraza et le jury du prix s'engagent à maintenir la confidentialité de la documentation présentée, conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données en vigueur (RGPD).

Les données personnelles fournies par l'utilisateur seront incluses dans un fichier automatisé, enregistré auprès de l'Agence espagnole de protection des données. Les droits d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition peuvent être exercés à tout moment en écrivant à l'adresse électronique de l'association.

5. JURY

Le jury sera présidé par la présidente de l'Asociación Mujeres Progresistas de Alcalá Francisca de Pedraza et sera composé d'institutions et de personnes représentant le monde juridique, universitaire, culturel et des affaires, d'un membre du conseil d'administration de l'Asociación Mujeres Progresistas de Alcalá Francisca de Pedraza et d'experts dans le domaine de la violence de genre. De même, les lauréats des éditions précédentes du prix Francisca de Pedraza contre la violence de genre peuvent également faire partie de ce jury. Le secrétaire du jury sera la secrétaire de l'Asociación Mujeres Progresistas de Alcalá Francisca de Pedraza, qui exercera les fonctions de secrétaire, mais sans droit de vote. En cas d'égalité, la voix du président du jury est prépondérante.

Le jury se réserve le droit de déclarer nulles certaines catégories dans le cas où les candidatures n'atteignent pas le niveau établi. Il peut également décerner des mentions d'honneur sur proposition de l'Asociación Mujeres Progresistas de Alcalá Francisca de Pedraza (Association des femmes progressistes d'Alcalá Francisca de Pedraza).

La décision sera rendue le 28 octobre 2022 et la décision du jury sera définitive et sans appel.

6. RÉSOLUTION PUBLICATION

La présidente de l'Asociación Mujeres Progresistas de Alcalá Francisca de Pedraza informera les personnes ou entités lauréates de la décision du jury lors d'une conférence de presse le 28 octobre et le prix sera rendu public.

Les personnes, institutions ou entreprises récompensées recevront une sculpture en bronze de Francisca de Pedraza qui reflète la reconnaissance de leur travail et fera partie de la campagne de diffusion du Prix Francisca de Pedraza contre la violence de genre.

De même, les personnes, entités ou entreprises récompensées pourront faire connaître et diffuser l'attribution du prix par tout moyen qu'elles jugeront approprié, à condition qu'il soit mentionné qu'elles l'ont remporté dans cette édition, en citant l'entité organisatrice du prix.

7. REMISE DU PRIX
ACCEPTATION DES RÈGLES

La cérémonie de remise des prix aura lieu dans l'auditorium de l'Université d'Alcalá. Elle sera présidée par le recteur de l'université d'Alcalá, la présidente de l'Asociación Mujeres Progresistas de Alcalá Francisca de Pedraza et le maire de la ville.

La présentation des candidatures par les intéressés ou par des tiers implique la pleine acceptation des règles et règlements.

Julia Pérez

Présidente de l'Asociación Mujeres Progresistas de Alcalá Francisca de Pedraza (Association des femmes progressistes d'Alcalá Francisca de Pedraza)